

Décision relative à une modification administrative de notification de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2022-0087

Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification administrative portant sur la modification d'un nom commercial (LE DESINFECTANT SOLS BUBBLE B) et l'ajout d'un nouveau nom commercial pour le produit biocide SALVESAFE G22,

de la société SALVECO S.A.S.
enregistrée sous le numéro BC-SA086251-49

Article 1^{er}

La modification administrative de la notification de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 28 octobre 2029.

A Maisons-Alfort, le 16/08/2023

DocuSigned by:
Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	SALVESAFE G22
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	BUBBLE B - NETTOYANT DESINFECTANT SOL ET SURFACES BUBBLE B - FLOOR AND SURFACE DISINFECTANT CLEANER

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	SALVECO S.A.S.
	Adresse	AVENUE PIERRE MENDES-FRANCE Z.A. HELLIEULE 4 88100 SAINT DIE DES VOSGES FRANCE
Numéro de demande	BC-SA086251-49	
Type de demande	Changement administratif d'une notification de mise à disposition sur le marché (SN-ADC)	
Numéro d'autorisation	FR-2022-0087	
Date d'autorisation	02/12/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	28/10/2029	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	SALVECO S.A.S.
Adresse du fabricant	Z.A. HELLIEULE 4 88100 SAINT DIE DES VOSGES FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	Z.A. HELLIEULE 4 88100 SAINT DIE DES VOSGES FRANCE

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Acide lactique
Nom du fabricant	JUNGBUNZLAUER S.A
Adresse du fabricant	Z. I PORTUAIRE BP 32 67390 MARCKOLSHEIM FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	Z. I PORTUAIRE BP 32 67390 MARCKOLSHEIM FRANCE

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	-	Substance active	-	200-018-0	2,38

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	-
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfectant pour toutes les surfaces dures lavables - Application par pulvérisation ou mousse

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux. TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectants multi-surfaces prêt à l'emploi avec une efficacité bactéricide, levuricide et une efficacité virucide uniquement contre les virus enveloppés pour les surfaces dures non poreuses en contact ou non avec les denrées alimentaires dans les domaines domestiques, institutionnels et industriels.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus enveloppés
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur, Extérieur
Méthode(s) d'application	Application spray : Appliquer le produit par spray (appliquer approximativement 17 sprays / m ²) et s'assurer de mouiller uniformément la surface à l'aide d'une éponge ou d'une serpillière. Application mousse : Appliquer le produit à l'aide de la tête mousse et s'assurer de mouiller uniformément la surface en l'épongeant ou en l'essuyant.

Dose(s) et fréquence(s) d'application	20 mL/m ² - Produit prêt à l'emploi Appliquer une fois. Renouveler l'application si nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel, professionnel et non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille (HDPE, LDPE, PET, PE, PP) : 0,15 – 1 L Doypack (PE) : 1 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer le produit sur la surface (approximativement 17 sprays/m²). - Répartir le produit à l'aide d'une éponge ou d'une serpillière en vous assurant que la surface soit complètement mouillée. - Laisser agir au moins 15 minutes. - Frotter ou brosser après la désinfection si nécessaire. - Essuyer ou rincer pour éliminer l'excès de liquide. - Pour les surfaces à contact alimentaire, rincer soigneusement à l'eau propre. - Appliquer une fois. Renouveler l'application si nécessaire.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfectant pour toutes les surfaces dures lavables – Application par versement et répartition du produit à l'aide d'une éponge

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectants multi-surfaces prêt à l'emploi avec une efficacité bactéricide, levuricide et une efficacité virucide uniquement contre les virus enveloppés pour les surfaces dures non poreuses en contact ou non avec les denrées alimentaires dans les domaines domestiques, institutionnels et industriels.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus enveloppés
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur, Extérieur



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Méthode(s) d'application	Verser directement sur la surface et s'assurer que la surface est complètement mouillée en répartissant le produit à l'aide d'une éponge ou d'une serpillière.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	20 mL/m ² - Produit prêt à l'emploi - Appliquer une fois. Renouveler l'application si nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel, professionnel et non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille (HDPE, LDPE, PET, PE, PP) : 0,1-2 L (industriels, professionnels, non-professionnels) Doypack (PE) : 1 L (industriels, professionnels, non-professionnels) Fût plastique (HDPE, LDPE, PET, PE, PP) : 0,1-1 L (industriels, professionnels, non-professionnels) Jerrycan (HDPE, LDPE) : 1-80 L (industriels, professionnels) Bidon Plastique (HDPE) : 10-220 L (industriels, professionnels) IBC (HDPE) : 1000 L (industriels, professionnels)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Verser le produit sur la surface à désinfecter.
- Répartir le produit à l'aide d'une éponge ou d'une serpillière en vous assurant que la surface soit complètement mouillée.
- Laisser agir au moins 15 minutes.
- Frotter ou brosser si nécessaire après la désinfection.
- Essuyer ou rincer.
- Pour les surfaces à contact alimentaire, rincer soigneusement à l'eau propre.
- Appliquer une fois. Renouveler l'application si nécessaire.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Lire l'étiquette avant utilisation et suivre le mode d'emploi fourni.
- Tenir hors de la portée des enfants.
- Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, contacter immédiatement un centre antipoison ou un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette du produit.
- Ne pas transvaser le produit dans un récipient sans étiquette et ne pas mélanger avec d'autres produits.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles, si facile, et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15 ou le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois.
- Stocker à température ambiante à l'abri du froid, du gel et de la chaleur.

6. Autre(s) information(s)

-